



PROCES-VERBAL
COMMISSION FÉDÉRALE DES ÉDUCATEURS
ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL
SECTION EQUIVALENCES - REUNION PLENIERE

Réunion du : Vendredi 26 JUIN 2015

A : 10h00

Présidence : M. MONTAGNE

Présents : P. REPELLINI J. ALCOCER.

Excusés : E. LOISEL ; F. THIVILLIER.

Assistent à la réunion : S. REZIOUK ; A. EL AMRANI, V. COUDERT.

1 - EQUIVALENCES ANCIENS ET NOUVEAUX DIPLOMES FFF

1.1 SUR PRESENTATION DES PIECES JUSTIFICATIVES, LES PERSONNES SUIVANTES SE VOIENT DECERNER :

- Le BEF

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
ABDI	SOUFIANE	03/08/1973
ABOUFARES	YOUSSEF	28/09/1966
AKABLA	MICHEL	20/11/1982
ALCOVERRO	PIERRE	07/02/1955
ANCELIN	MARC	12/12/1966
ARLABOSSE	FRANCK	04/05/1972
ASSATI	KEVIN THOMAS	12/08/1988
AUBRY	BENJAMIN	10/10/1985
BABET	SERGE	09/05/1963
BAERT	MAXIME	30/05/1982
BALIVET	JULIEN	11/02/1979
BAMBOCK	JUSTIN	10/07/1976
BARBACHI	ABDEL AZIZ	25/08/1974
BARBIER	HERVE	02/10/1969
BARDA	ALAIN	21/08/1974
BAYARD	BENJAMIN	04/06/1981
BAZIN	NICOLAS	20/03/1989
BEAUCREUX	HENRY	12/07/1937
BECHU	CLAUDE	07/12/1969
BENABID	YASMINA	04/10/1986
BENZAID	ABDELKADER	11/06/1972
BERARD LAYNAUD	GREGORY	12/11/1983
BERJAUD	JEAN CHRISTOPHE	02/07/1981
BERNARD	JOHANN	10/08/1975
BERNARD	PIERRE	24/08/1977
BERTINO	DIDIER	03/04/1965
BESCOND	LAURENT	22/04/1970
BETTIRA	ATTEF	07/02/1981
BISSECK	JEAN BAPTISTE	10/12/1972
BLONDE	PHILIPPE	04/03/1968

BLONDEAU	SEBASTIEN	03/07/1975
BODIN	VINCENT	02/01/1974
BODINO	FRANC	11/03/1972
BOTHOREL	ANTHONY	16/10/1981
BOURDET	BENOIT	02/08/1984
BOUTMOUDAN	MUSTAPHA	09/05/1969
CABANEL	PATRICE	10/07/1964
CARLIER	VINCENT	20/12/1979
CARNOT	JEAN MARC	06/02/1970
CASANOVA	PASCAL	25/08/1967
CHACHA	MOHAMED	03/08/1981
CHAOUANE	ALI	20/08/1977
CHAUSSIGNAND	MATHIAS	13/03/1986
COCHET	BERNARD	09/03/1945
COLEY	XAVIER	31/08/1988
CONQUET	DAVID	30/01/1976
CRAIL	PATRICK	23/03/1958
CROMBEZ	KEVIN	15/09/1984
DA SILVA	JEAN ANDRE	14/09/1973
DALMON	MARC	08/09/1971
DEBON	CEDRIC	24/12/1972
DELACROIX	REMI	11/06/1987
DELAGRANGE	PIERRE	08/11/1982
DELASALLE	DIDIER	18/10/1961
DELATTRE	WILFRIED	03/12/1981
DELCROIX	MATTHIEU	19/12/1984
DELEPINE	NICOLAS	04/05/1979
DENIS	FRANCK	24/09/1967
DESTENAY	FREDERIC	16/09/1974
DETREY	ERIC	17/10/1963
DEVARGAS	OLIVIER	16/10/1971
DIATTA	AMADOU	25/06/1977
DIOMPY	ATITA	29/01/1984
DOUARD	LAURENT	22/04/1975
DUCREUX	PATRICK	20/03/1974
DUNO	JEAN MARC	30/09/1958
DUNYACH	BENJAMIN	22/09/1980
DURAND	EMMANUEL	15/03/1983
DURIMEL	FRANCOIS XAVIER	03/12/1943
EL KADDOURI	MOHAMED	18/09/1979
ENNEDDAM	ABDELMOUMEN	12/08/1971
ESCHENMANN	EMMANUEL	11/03/1985
FAURE	PASCAL	26/02/1974
FERRAND	SYLVAIN	13/10/1984
FOFANA	MORY	22/09/1973

FRANCO	MATHIEU	16/03/1983
FROSTIN	XAVIER	07/03/1961
GACON	GINO	31/10/1985
GAUSSUIN	CYRILLE	07/02/1989
GAUTHIER	LUDOVIC	17/09/1980
GAUTHIER	HERVE	27/09/1974
GAY	FRANCOIS	31/01/1964
GOMES	SECUNDINO	02/11/1977
GOMIS	ALAIN	01/02/1975
GRIEU	RAPHAEL	11/04/1973
GRIMOUILLE	GILLES	02/12/1963
GUARDIOLA	FRANCK	09/01/1982
GUERIT	ERIC	21/07/1964
GUIBAL	FREDERIK	18/12/1974
GUILLEMIN	CEDRIC	31/05/1972
GUILLOUX	DAMIEN	10/12/1983
GUIMARAES	JOSE	12/06/1975
GUINARD	NATHAN	14/06/1988
GUITTON	HERMANN	27/08/1985
HAGUET	LENAIK	19/07/1980
HAMADI	DJAMEL	10/07/1968
HEDJAZI	NABIL	17/06/1966
HERPE	PHILIPPE	01/03/1972
ILY	HERVE	21/02/1962
JADE	JACQUES	05/05/1968
JEANCOURT	STEPHANE	05/12/1970
JEGOU	BENJAMIN	12/11/1982
JEGOU	LAURENT	10/06/1976
JOUDIOU	DENIS	18/02/1963
JURADO	DAMIEN	26/03/1985
KAHLAOUI	HASSEN	11/10/1955
KAMEL	FARID	10/07/1973
KAMEL	AMAR	10/07/1973
KAMMER	JEAN PAUL	01/06/1964
KEITA	NAMORI	17/06/1977
KERVELLA	YANNICK	05/12/1981
KHOULE	PAPA MOR	03/03/1968
KOURICHI	NORDINE	12/04/1954
KRIMI	JIBRIL	03/12/1973
LANOIX	VINCENT	28/02/1986
LAROUSSE	NOUREDDINE	28/08/1975
LE BALCH	ALAIN	08/10/1962
LE COZ	GWENAEL	08/04/1976
LE LAY	JEAN JACQUES	01/10/1966
LECHEIN	VINCENT	08/12/1961

LECHESNE	DAMIEN	26/01/1977
LECHEVEREL	PIERRE	31/07/1988
LECHEVIN	FREDERIC	28/09/1968
LEROY	EDDY	09/08/1970
LESTUVEE	NICOLAS	24/03/1981
LIMBOUR	YANN	27/04/1970
LORENZO	THIERRY	29/01/1965
LOUISET	CEDRIC	30/09/1982
MADAR	MICKAËL	08/05/1968
MADEC	STEPHANE	11/06/1967
MALGORN	PATRICE	15/03/1972
MALIGUE	SERGE	08/03/1966
MANTEAU	PASCAL	12/12/1963
MAREC	GAETAN	04/10/1976
MARGUET	LAURENT	22/03/1983
MARTIN	CYRILLE	26/05/1980
MARTINEZ	BRUNO	19/09/1959
MASMOUDI	KARIM	19/03/1987
MASROUR	ABDELAZIZ	18/07/1971
MAURIN	FRANCOIS	15/01/1988
MELICQUE	DAMIEN	02/08/1987
MENDY	GEORGES	29/10/1973
MEROUANI	AMARA	21/05/1978
MIGNARD	ERIC	09/01/1977
MIRO	RAFAEL	19/12/1937
MOALIC	REMY	13/01/1964
MOISAN	LAURENT	19/09/1971
MORLOT	ANTHONY	12/03/1986
MORVAN	CYRIL	20/05/1971
MOULAY	FARID	10/05/1978
NAULOT	JULIEN	22/08/1982
NDIAYE	SAMBA	30/11/1972
N'GOMA	JUSTIN	05/05/1974
NICOLAS	CHRISTOPHE	31/03/1978
NZAHOU	CHRISTIAN	03/10/1970
OMOURI	ABDALLAH	03/04/1981
OSSELAER	DANY	07/08/1975
OULBAGHDADI	YOUCEF	03/12/1972
PACE	OLIVIER	24/11/1954
PAGIS	MICKAEL SERGE	17/08/1973
PAGNON	MICKAEL	16/07/1975
PAQUILLE	CHARLES	17/01/1975
PARIS	BRUNO	07/05/1955
PARISOT	JEAN LUC	19/02/1962
PECOUL	CEDRIC	09/08/1985

PENDOLA	SEBASTIEN	30/09/1978
PENNEC	FREDERIC	06/05/1985
PENNES	YANN	09/04/1984
PFEIFFER	FRANCIS	19/03/1963
PHILIPPE	FLORENT	04/08/1965
PRACELLA	DOMINIQUE	21/03/1976
PRADIER	CHRISTIAN	04/02/1961
PREUX	MATHIEU	11/12/1989
PRIOL	OLIVIER	10/02/1984
PRIOUL	MICKAEL	15/06/1981
PRUVOST	CEDRIC	13/05/1975
REBECQ	MICHAEL	17/02/1973
REDON	JULIEN	24/01/1986
REDOU	PIERRE	25/02/1981
RIBAL	FRANCK	27/11/1961
RIBOT	HERVE	08/10/1979
RICO	FABIEN	21/10/1979
ROCQUENCOURT	DAVID	25/08/1968
RONDIN	JOACHIM	02/11/1986
RONOT	OLIVIER	26/08/1964
ROSELLO	CHRISTOPHE	12/07/1967
ROTH	MATTHIEU	30/04/1985
ROUABAH	TOUFIK	01/04/1970
ROUBAULT	JOHAN	10/06/1983
ROUSSEAU	SYLVIE	15/12/1968
ROY	DAMIEN	15/12/1985
ROYANE	FRANCK	16/03/1985
RUIZ	GUILLAUME	08/08/1980
RYON	CLEMENT	05/01/1980
SABADEL	DIDIER	19/01/1960
SAEZ	FRANCK	31/08/1970
SALMON BERTHET	DIMITRI	14/06/1989
SANCHEZ	ANDRES	24/03/1974
SAUVAGE	ERIC	04/02/1963
SAUVAGE	SERGE	24/09/1967
SEMAIL	ABDELHADI	16/08/1974
SERVAIS	GWEN	24/08/1976
SOBASZEK	ARNAUD	03/02/1981
SOLLIER	PASCAL	03/12/1974
SOUCHET	FABIEN	14/08/1982
SOUFI	TARIK	19/03/1979
SURIVET	THIBAUD	05/03/1978
TAHRAOUI	KEBIR	25/01/1977
THAMON	JOSEPH	29/10/1958
THOMAS	VINCENT	15/06/1981

THORRIGNAC	FRANCIS	15/08/1959
TOUCHARD	BENJAMIN	26/04/1986
TURCATO	JAMES	22/05/1964
VAILLANT	CHRISTIAN	08/01/1948
VANGELISTA	ERIC	13/10/1972
VIAILLY	MICKAEL	04/07/1977
VIARGUES	STEPHANE	04/01/1978
VILMER	SEBASTIEN	30/05/1974
VIRICEL	GERARD	18/02/1967
WAGNIES	ALEXANDRE	24/10/1982
ZAIDI	STEPHANE	29/07/1982
ZANARDI	ALEXIS	20/12/1971

- **L'ATTESTATION F.F.F EN VUE DE L'OBTENTION DU D.E.S PAR EQUIVALENCE AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT (DRDJS) :**

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
DUPUPET	PIERRE	10/08/1962
ROUZO	FREDERIC	18/04/1968

1.2 DOSSIERS INCOMPLETS OU NE REMPLISSANT PAS LES CONDITIONS REQUISES :

- **Le BEF**

NOM	PRENOM	OBSERVATIONS
ABISSONONO	BERTRAND	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
ANCIAN	JEAN PAUL	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
BASSO	VIVIEN	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
BERGER	JEAN-CHARLES	Le demandeur doit fournir la photocopie de sa pièce d'identité.

BERTHEU	YVAN	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
CHABANE	YASSINE	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
CHERASSE	MARC	Le demandeur doit joindre la photocopie de son diplôme à sa demande.
CLAEREBOUDT	SEBASTIEN	Le demandeur doit joindre la photocopie de son diplôme à sa demande.
DROIN	THIERRY	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
DUGUGUET	SYLVAIN	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
FALL	CHEIKH	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
GANOUNE	SAMIR	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
HERVIER	DIDIER	Le demandeur doit joindre la photocopie de son diplôme à sa demande.
HLOLAMENU	BRUNO	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
JOVER	NICOLAS	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
KAMINSKI	PIOTR	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
LE BIHAN	JACKY	Le demandeur doit joindre les frais de dossier à sa demande.
LEJEUNE	YOAN	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et

		signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
MACHADO	GILLES	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
MARTINEZ	BRUNO	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
MBUNGU	ODON	Le demandeur doit joindre la photocopie de son diplôme à sa demande
MOISAN	LAURENT	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
MOUGEL	KEVIN	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
MURACCIOLI	MARC	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
PACHOLSKI	SERGE	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
PANEBENG	BONIFACE	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
PHILIBERT	NICOLAS	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
ROSELIA	PATRICK	Le demandeur doit joindre les frais de dossier à sa demande.
SELIMI	MOURAD	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).
SENCE	PHILIPPE	Le demandeur doit fournir l'attestation du parcours d'entraîneur délivrée par les instances fédérales et signée par le Président et le Directeur Technique (signature et cachet de la Ligue).

- **L'ATTESTATION F.F.F EN VUE DE L'OBTENTION DU DES PAR EQUIVALENCE AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT (DRDJS) :**

NOM	PRENOM	OBSERVATIONS
BLAQUART	SYLVAIN	Le volume horaire d'encadrement exercé au niveau national senior n'est pas suffisant.
DEMEURE	DIDIER	Le volume horaire d'encadrement exercé au niveau national senior n'est pas suffisant.
MEILHAC	JULIEN	Le volume horaire d'encadrement exercé au niveau national senior n'est pas suffisant.
PERON	JEAN-FRANCOIS	Le volume horaire d'encadrement exercé au niveau national senior n'est pas suffisant.

2 - DIVERS

Prochaine réunion : Mercredi 12 aout 2015

Procès-verbal réalisé par : VCO